

Bénéficiaires et zone d'intervention :

Les communautés locales et peuples autochtones vivant à proximité des zones forestières des UFA 08002, 08008 et 08009 des villages Mangaï, Mekaming et Metsing sont les bénéficiaires indirectes du projet. Parallèlement, les bénéficiaires directs seront aux nombres de 6 et constitués de 2 personnes par communauté ; ainsi, au moins 2 femmes seront intégrées à l'effectif.

Dimension genre :

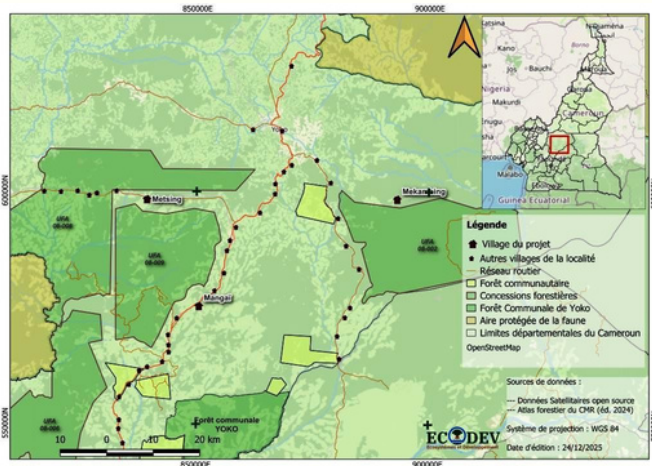
Dans le Mbam-et-Kim, la gestion des ressources forestières est majoritairement masculine, ce qui limite la participation des femmes. Pourtant, elles dépendent fortement des forêts et ont déjà montré leur efficacité dans la surveillance communautaire. Le projet vise donc à renforcer leur implication afin de promouvoir une gestion plus inclusive et durable des ressources forestières.

Perspectives :

Des mécanismes de protection des défenseurs de l'environnement pourront être mis en échelle dans les autres zones sujettes aux dommages environnementaux liés à la déforestation.

Durée du projet :

Le projet a une durée de **9 mois**, allant du mois de Janvier à Septembre.



La carte ci-dessous présente un aperçu de la zone d'intervention du projet.



Projet de surveillance forestière communautaire et de protection des droits des défenseurs de l'environnement



Objectifs visés :

Le projet vise un double objectif notamment :

- renforcer les capacités d'une organisation communautaire fonctionnelle identifiée dans chacun des 03 villages riverains aux UFA 08002, 08008 et 08009 et aux parcs nationaux du Mbam et Djérem et du Mpem et Djim, dans le suivi des activités de déforestation ;
- assurer la protection des 06 observateurs communautaires et du personnel technique d'ECODEV, engagés dans le suivi des activités de déforestation.

Résultats attendus :

Le projet veut atteindre les résultats suivants :

- les observateurs communautaires formés font le suivi des activités de déforestation à l'aide de l'application ForestLink installée dans les téléphones androids qui leur ont été distribués ;
- les observateurs communautaires et le personnel technique d'ECODEV sont protégés dans le cadre du suivi des activités de déforestation par des dispositifs juridiques internationaux et/ou nationaux ratifiés par le Cameroun, en lien avec la protection des droits des défenseurs de l'environnement.

Méthodologie :

Pour atteindre les résultats mentionnés plus haut, la méthodologie du projet repose sur une approche participative, impliquant les organisations locales des villages ciblés pour la collecte d'informations sur la déforestation. Ainsi, les observateurs communautaires identifiés lors des rencontres avec les organisations locales, seront formés et équipés en outils numériques (smartphones et application ForestLink) pour l'envoi des alertes de déforestation géolocalisées. Un mécanisme de protection et d'accompagnement juridique sera produit afin de garantir la sécurité des acteurs engagés dans la surveillance.

Contexte et justification du projet

Les forêts constituent des écosystèmes essentiels pour la biodiversité, la régulation climatique et les moyens de subsistance des communautés locales. Toutefois, elles sont confrontées à des menaces croissantes. Parallèlement, de nouveaux enjeux d'ampleur menacent d'annuler les progrès réalisés dans le cadre de leur surveillance, notamment dans le Mbam et Kim. En effet, l'identification de vastes superficies dans le cadre du projet plaine centrale accroît le risque d'accaparement des terres, de conversion des forêts et de conflits fonciers au détriment des communautés locales. Ces dynamiques rendent urgente la mise en place d'actions de plaidoyer plus structurées et d'un suivi renforcé car sans preuves vérifiées et sans relais institutionnels, les alertes de déforestation collectées risquent rester sans suite et la pression sur les territoires de subsistance des populations va s'accroître.

C'est dans ce contexte que les communautés locales et les défenseurs de l'environnement, localement appelés observateurs communautaires jouent un rôle clé dans la surveillance, l'alerte précoce et la protection des forêts. Cependant, ces observateurs communautaires de même que le personnel d'ECODEV sont sujets aux menaces verbales et physiques liées à la dénonciation des activités de déforestation, tandis que l'application effective des protections juridiques demeure insuffisante et sans accompagnement opérationnel. Le projet de surveillance forestière communautaire et de protection des droits des défenseurs de l'environnement vise à renforcer la surveillance forestière communautaire tout en assurant la protection et la promotion des droits des défenseurs de l'environnement.